



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 8 décembre 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de Goudourville, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D4-1-1-204

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE
CREATION DE POSTES

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain
Commune d'ESPALAIS	:	M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno (pouvoir donné à Régine VRECH) Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphane
Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MANSONVILLE	:	M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul (remplacé par JJ GARES)
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe (pouvoir donné à S. REBEL)
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	M. GIL Philippe
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LAROUSSINIE Francine (pouvoir donné à C. LECORRE)
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	Mme PERE Catherine
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme HOHOL Elisabeth
	:	Mr ZMUDA Patrick
	:	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DUNES	:	Mme BOUVIER Lina
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	:	Mme BRU Laetitia
	:	M. LOPES Ernest

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme RUAMPS Laura	:	Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial

Madame Francine FILLATRE a été désignée Secrétaire de séance.

2021D4-1-1-204

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

CREATION DE POSTES

1- SERVICE TECHNIQUE/ASSAINISSEMENT

- Depuis le 1er janvier 2021, la Communauté de Communes s'est vue transférer la compétence assainissement eaux usées et le personnel des communes rattaché à ces services a été mis à disposition de la Communauté de Communes.

Au terme d'une année de fonctionnement, un bilan a été réalisé par le service technique et 11 communes ont émis le souhait de conserver leur personnel et d'interrompre la mise à disposition.

Cette mise à disposition correspond à 2 agents d'exploitation en équivalent temps plein : il convient donc de créer rapidement les emplois correspondants dans le cadre d'emploi des adjoints techniques (catégorie hiérarchique C), à temps complet, pour faire face à ces nouveaux besoins.

- L'agent qui était en charge des campagnes de diagnostic de l'assainissement non collectif est parti en détachement dans la fonction publique d'État ; il est prévu de relancer cette campagne courant 2022 et il convient donc de créer un emploi dans le cadre d'emploi d'adjoint technique (catégorie hiérarchique C) à temps complet.

- Deux agentes du service technique, titulaires de la fonction publique, ont passé avec succès le concours de technicien territorial et technicien principal deuxième classe ; elles occupent actuellement les postes de Technicienne Voirie et de Technicienne Assainissement : il conviendrait de prévoir la création de deux postes, l'un de technicien territorial, l'autre de technicien territorial principal 2ème classe (catégorie hiérarchique B) à temps complet au sein du service technique, en adéquation avec les missions exercées.

- Enfin, le Directeur des Services Techniques m'a fait part de son intention de faire valoir ses droits à la retraite courant 2022 ; il convient de créer un poste dans le cadre d'emploi des ingénieurs à temps complet catégorie hiérarchique A, afin de prévoir une période de tuilage entre ces deux agents.

2)- STRUCTURES PETITE ENFANCE

La crèche et le multi-accueil ont recours très régulièrement à du personnel de remplacement, n'ayant aucune marge de manœuvre en cas d'absence des auxiliaires de petite enfance.

Aussi, il conviendrait de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet, titulaire d'un diplôme de la petite enfance, afin d'assurer ces remplacements réguliers sur les deux structures.

Aussi, le Président propose :

- de créer deux postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet afin d'assurer la continuité d'exploitation des stations d'assainissement,
- de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet, en charge des campagnes de diagnostic d'assainissement non collectif,
- de créer deux postes, l'un de technicien territorial, l'autre de technicien territorial principal 2ème classe (catégorie hiérarchique B) à temps complet,
- de créer un poste dans le cadre d'emploi des Ingénieurs à temps complet,
- de créer un emploi dans le cadre d'emploi d'adjoint technique à temps complet affecté dans nos établissements de petite enfance.

Les recrutements devraient intervenir durant le 1er semestre 2022.

Le Président propose donc :

- de l'autoriser à entreprendre toutes les démarches nécessaires à ces recrutements,
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes aux emplois seront disponibles et inscrits au budget de l'établissement aux articles et chapitre prévus à cet effet.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

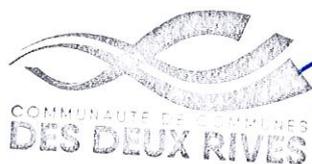
- de créer deux postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet afin d'assurer la continuité d'exploitation des stations d'assainissement,
- de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet, en charge des campagnes de diagnostic d'assainissement non collectif,
- de créer deux postes, l'un de technicien territorial, l'autre de technicien territorial principal 2ème classe (catégorie hiérarchique B) à temps complet,
- de créer un poste dans le cadre d'emploi des Ingénieurs à temps complet,
- de créer un emploi dans le cadre d'emploi d'adjoint technique à temps complet affecté dans nos établissements de petite enfance,
- d'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à ces recrutements,

- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes aux emplois seront disponibles et inscrits au budget de l'établissement aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Fait à Valence d'Agen, le 14 décembre 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 15 décembre 2021

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **† 6 DEC. 2021**

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le **† 6 DEC. 2021**

AR PRÉFECTURE

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE -CREATION DE POSTES

Numéro de l'acte : 2021D4_1_1_204

Date de la décision : 14/12/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20211214-2021D4_1_1_204-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception :16/12/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Fonction publique / Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. / création de poste

Document : [99_DE-082-248200016-20211214-2021D4_1_1_204-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 16/12/2021 17:06:15

Date d'envoi de l'acte : 16/12/2021 17:08:11

Date de réception de l'AR : 16/12/2021 17:10:01